

UNION FÉDÉRALE CGT DE L'ACTION SOCIALE



MOTION DE SOUTIEN de l'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT (UFAS) au syndicat CGT FEAM (06)

Situation alarmante au Foyer de l'Enfance des Alpes Maritimes (FEAM)

**Lesyndicat.....
soutient l'action des agents du Foyer de l'Enfance en grève reconductible
depuis le 17 décembre 2020 !**

Le Foyer de l'Enfance des Alpes-Maritimes (FEAM) est un établissement autonome, relevant de la Fonction Publique Hospitalière, qui accueille en urgence des mineur.e.s 24h/24 et 7j/7 dans le cadre de la protection de l'enfance.

Le contexte de travail devient de plus en plus compliqué pour les professionnel.le.s de terrain face aux réorganisations de travail imposées par la direction, avec un management autoritaire et unilatéral de la part de celle-ci. Les organisations syndicales représentatives du personnel, CGT et SUD, ont déposé un préavis de grève illimitée depuis le 17 décembre 2020 car la direction n'a pas tenu compte des instances représentatives du personnel et refuse tout dialogue dans le plus grand mépris.

De plus, suite à la dénonciation du protocole d'accord local des 35 heures, les organisations syndicales étaient rentrées en négociation avec une volonté de défendre les intérêts des agents.

La perte de certains congés supplémentaires qualifiés par la direction d'« absences injustifiées », l'abandon des aménagements du temps de travail tels que prévus dans le protocole de 2002 ainsi que la remise en cause des congés trimestriels du personnel éducatif conduisent à l'affaiblissement de l'attractivité de cet établissement public. De plus, l'attribution de la prime Covid-19 avec des critères subjectifs rajoute l'amertume des agents à cette non-reconnaissance.

De l'attaque des conditions de travail des agents découleront des conséquences dramatiques sur les modalités de prise en charge des enfants par la surcharge de travail pour les personnels, déjà en usure professionnelle et en perte de sens au travail.

SOUTIEN au syndicat FEAM POUR :

- 🔊 La prime COVID 19 de 1000 € pour toutes et tous**
- 🔊 La réouverture de réelles négociations pour le maintien de l'accord local des 35 heures signé en 2002**
- 🔊 Le respect des droits aux congés trimestriels**
- 🔊 Le respect du dialogue social**
- 🔊 Le respect des instances représentatives**
- 🔊 Des conditions d'accueil et de prise en charge de qualité pour les enfants et les jeunes accueilli.e.s**
- 🔊 La reconnaissance et le respect des personnels du FEAM**
- 🔊 La sauvegarde d'un vrai « service public de la protection de l'enfance ».**

Fait le 15/04/2021

Union Fédérale de l'Action Sociale

e-mail : ufas@sante.cgt.fr • Tél. : 01 55 82 87 81